

QUELLES SONT LES FONCTIONS QUI OUVRENT DROIT À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ?

- REP, REP+, ZEP, ECLAIR, quartiers prioritaires de la politique de la ville (FIGURANT sur la liste datée de 2001 ci-dessous) ou [liste publiée au BO](#)
- Affectation dans l'enseignement supérieur (université, CPGE uniquement ; l'affectation en BTS a été enlevée.).
- Directeur d'école ou chargé d'école.
- Directeur de Segpa.
- Directeur ou Directeur adjoint Départemental ou Régional UNSS.
- Référent auprès d'élèves en situation de handicap.
- DCIO
- Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (ex chef de travaux)
- Maître Formateur.
- Formateur Académique détenant le Caffa ou ayant exercé avant 2015 en Espé ou en IUFM sur décision rectorale.
- Avoir exercé la fonction de tuteur d'un.e stagiaire en 2ème année d'IUFM, d'Espé ou d'Inspé et avoir perçu la rémunération afférente pour cette mission c'est-à-dire avoir perçu les indemnités 1844, 1847, 0650, 1621, 1145, 0212 ou une NBI de 10 points (le code indemnité est constitué des 4 derniers chiffres situés sur le début de la ligne de l'indemnité notée sur le bulletin de paie). Il suffit de fournir la copie de bulletin de paie pour prouver votre éligibilité.
- Conseiller Pédagogique auprès de l'IEN.